

24^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON

27 et 28 Juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

Ouverture des engagements : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

Clôture des engagements : lundi 16 juin 2025 à minuit cachet de La Poste faisant foi

Parution du carnet d'itinéraire : dimanche 22 juin à 8h15

Dates et heures des reconnaissances : dimanche 22 juin de 8h30 à 18 h. Vendredi 27 juin de 8h à 17h30 (3 passages maxi par spéciale)

Vérifications des documents et des voitures :

- ➔ Vérifications administratives vendredi 27 juin de 11h30 à 16h30 - salle polyvalente de Beaumont en Véron ;
- ➔ Vérifications techniques vendredi 27 juin de 12h à 17h – Garage Ford Chinon, 15 rue Pierre Latécoère, Chinon.

Heure de mise en place du parc de départ : le vendredi 27 juin à partir de 12h – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

1ère réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 27 juin à 14h – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des équipages admis au départ et des heures : le vendredi 27 juin à 17h30

Publication des ordres de départ : le vendredi 27 juin à 18h00

Départ de l'étape 1 : vendredi 27 juin à 19h00 pour le 1^{er} concurrent VHC, 1^{er} concurrent moderne 15 minutes après le dernier VHC – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de l'étape 2 : vendredi 27 juin à 23h30

Départ de l'étape 2 : samedi 28 juin à 8h00 pour le 1^{er} concurrent VHC, 1^{er} concurrent moderne 15 minutes après le dernier VHC, suivant classement de l'étape 1 (hors pénalités) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Arrivée finale du rallye : samedi 28 juin à partir de 20h36 (1^{er} concurrent VHC) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Vérifications finales : Garage Ford Chinon, rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON au taux horaire de 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye : Salle polyvalente de Beaumont en Véron, 30 min maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : dès la fin du rallye à la sortie du parc fermé.
Envoi des prix en argent dans le courant de la semaine suivante.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche et Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Rabelais en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national dénommé **24^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON les 27 et 28 Juin 2025**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire (**visa n° LSAC-VDL 18/2025 du 14 avril 2025**) et a reçu le permis d'organisation FFSA numéro **372** en date du **13 mai 2025**.

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Stéphane BERLEAU
Téléphone : 06 83 05 98 06 (après 19h)
Mail : berleau.mireille@orange.fr

Membres : les membres de l'écurie RABELAIS

Secrétariat du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 juin, Rallye des Vins de Chinon et du Véron, Chez Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, 18 rue des Erables, 37500 CINAIS
Mail : cat22.hauspiez@orange.fr
Téléphone : 06 80 71 84 62

N'EST PAS en charge des inscriptions !

Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 juin : Monsieur Aymeric LAMBERT : 06 80 26 62 04
Et à partir du vendredi 27 juin : salle polyvalente de Beaumont en Véron,
Contacts : Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, Monsieur Stéphane BERLEAU ou Monsieur Aymeric LAMBERT
Téléphones : 06 80 71 84 62 / 06 83 05 98 06 / 06 80 26 62 04

Organisateur technique

Nom : ECURIE RABELAIS

Adresse : Mairie de Beaumont en Véron, rue du 8 Mai 1945, 37420 BEAUMONT EN VERON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	M. GUILLIER Gilles	Licence 2504 / 1507
Membres :	M. COULON Thierry	Licence 4777 / 1201
	M. DEHAN Luc	Licence 6495 / 1202

Directeurs de Course :

PC COURSE

Directeur	M. LORRE Joseph	Licence 10395 / 1202
Directeurs adjoints :	M. ROGER Jean-Luc	Licence 1030 / 1507
	M. PAGE Jean-Luc	Licence 4727 / 1507
	M. BELY Jean	Licence 154422 / 1202

Responsable classements : Chrono live Sylvain BERGERON Licence 50286

ES 1 – 3 – 5 – 7 ES BEAUMONT EN VERON

Directeur ES :	M. JUGNIOT Joël	Licence 6813 / 1412
Directeur adjoint ES :	M. PERRIER Jean-Christophe	Licence 4884 / 1507

ES 2 – 4 – 6 – 8 ES PANZOULT-CRAVANT

Directeur ES :	M. MERLIOT Gilles	Licence 10396 / 1202
Directeur adjoint ES :	M. DUMOND Rémy	Licence 3808 / 1511

Commissaires Techniques :

Responsable	M. BEREAU Régis	Licence 136886 / 1201
	M. GOURDON Luc	Licence 163936 / 1202
	M. CANO Santiago	Licence 35161 / 1201
	M. DAMENET Paul	Licence 307691 / 1201
	M. LEFORT Daniel	Licence 6085 / 1201
	M. BARBAUD Yohan	Licence 149794 / 1201

Chargés des relations avec les concurrents :

Mme MARTY Brigitte	Licence 136694 / 0915
Mme MEYER Michèle	Licence 2979 / 1110
Mr SEGOUIN Jean-Marc	Licence 3352 / 1501

Directeurs de course véhicule tricolore

M. FAUVEL Serge
M. BOURCIER Joël

Licence 2517 / 1507
Licence 6549 / 1504

Commissaire véhicule damier

M. DENIS Thibault

Licence 243571 / 1507

Commissaire véhicule ouvrier 000

M. NOUVEAU Emmanuel

Licence 113809 / 1572

Directeur de course véhicule ouvrier 00

M. MARTY Patrice

Licence 9699 / 0915

Médecin Chef au PC

Dr GODCHAUX Sylvain

Licence 204570 / 1412

Médecin ES Panzoult - Cravant

Dr DIACONO Dominique

Médecin ES Beaumont en Véron

Dr EL KISSI Othmane

Chargé des relations avec la presse : M. BERLEAU Stéphane (Ecurie Rabelais)

Tous les officiels du rallye, même ne figurant pas sur ce règlement, à l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.2P. ELIGIBILITE

Le "24^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON" compte pour :

- La Coupe de France des rallyes F.F.S.A. 2025 coefficient 3
- Le Trophée FR6 F.F.S.A. 2025
- Le Championnat "Rallyes" de l'Automobile Club de l'Ouest
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire coefficient 2
- Les Challenges de l'A.S.A.A.C.O. Perche Val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

Vérifications administratives :

Salle Polyvalente de Beaumont en Véron

Le vendredi 27 juin de 11h30 à 16h30

Vérifications techniques :

Garage Ford, 15 rue Pierre Latécoère à Chinon

Le vendredi 27 juin de 12h à 17h

Dès la fin des vérifications de la voiture, celle-ci devra être conduite sans délai au parc fermé (parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon).

La voiture devra être conduite par l'un des membres de l'équipage, admis à piloter pendant la course.

Le Code de la route devra être scrupuleusement respecté.

Les vérifications finales seront effectuées chez :

Ford Chinon

Rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. La procédure d'inscription sera précisée par un communiqué de l'organisation.

3.1.10P. Le nombre total d'engagés du rallye moderne et du rallye VHC est fixé à 140 concurrents maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ➔ Avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € + 12 € pour la géolocalisation
- ➔ Sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € + 12 € pour la géolocalisation

Chèque à l'ordre de : ECURIE RABELAIS

Chèque de caution de 150 € pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GEOCHRONO

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aura été refusé et au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une éventuelle retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande de sa part parvienne à l'organisateur par courrier ou mail.

La retenue sera de :

- ➔ 40 % pour les forfaits reçus moins de 2 jours avant le rallye
- ➔ 100% pour les forfaits non déclarés

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. 1^{ère} étape : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).

2^{nde} étape : Les concurrents seront reclassés sur la base du classement général de l'ES 1.

3.3.5. Road book :

Le road book pourra être retiré à la salle polyvalente de Beaumont en Véron le dimanche 22 juin de 8h15 à 14h et le vendredi 27 juin de 7h45 à 17h30.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance sera situé dans la zone industrielle de Chinon. Les concurrents ne pourront s'installer que dans les zones autorisées et balisées (voir plans).

Il est rappelé que le piquetage ou le marquage au sol par tout procédé non-effacé dès la fin du rallye est strictement interdit.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion (article 4.3.1.2 du règlement standard des rallyes).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 24^{ème} RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON représente un parcours de 265,70 km.

Il est constitué de 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 88 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 - 5 - 7 : ES BEAUMONT EN VERON (7 km)
ES 2 - 4 - 6 - 8 : ES PANZOULT-CRAVANT (15 km)

Parc de départ : parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

Parc fermé, d'arrivée et de regroupement : parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Parc d'assistance : voir article 4.3P.

Tableau d'affichage officiel : application gratuite Sportity (à télécharger sur un smartphone)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 22 juin de 8h30 à 18h et le vendredi 27 juin de 8h00 à 17h30 (rappel : 3 passages maximum dans chaque spéciale).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
SCRATCH	350	150	75		
GROUPE	75				Si moins de 5 partants
	100	50			Si 5 à 12 partants
	150	75	40		Si + de 12 partants
CLASSE	150				Si moins de 4 partants
	250	100			Si 4 à 6 partants
	300	125	50		Si 7 à 12 partants
	350	150	75	40	Si + de 12 partants
100% FEMININ	150				Si + de 3 partantes
	300	150			Si + de 5 partantes

Il n'y aura pas de regroupement de classes.

Les prix aux Scratch, Groupe et Classe seront cumulables.

Une prime exceptionnelle nommée « Meilleurs temps de spéciale par classe » sera mise en jeu (voir description et conditions d'attribution en page suivante).

Tous les concurrents ralliant l'arrivée finale du rallye seront récompensés.

Remise des prix : La distribution des prix matériels aura lieu le samedi 28 juin à la sortie du parc fermé. **Les prix en argent seront envoyés par courrier dans la semaine suivante.**

PRIMES EXCEPTIONNELLES « MEILLEURS TEMPS DE SPECIALES PAR CLASSE »

Le Rallye des Vins de Chinon et du Véron comporte 2 épreuves spéciales différentes qui seront nommées de la façon suivante :

- ➡ « ES BEAUMONT EN VERON » (ES 1, 3, 5 et 7),
- ➡ « ES PANZOULT-CRAVANT » (ES 2, 4, 6 et 8).

Afin d'encourager la performance sportive jusqu'au terme du rallye, l'Ecurie Rabelais met en place l'attribution de primes exceptionnelles dans chacune des classes (sous conditions d'attribution) :

Une prime de **100 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 4 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES BEAUMONT EN VERON » : (ES 1, 3, 5 et 7)

Une prime de **100 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 4 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES PANZOULT-CRAVANT » : (ES 2, 4, 6 et 8)

Conditions d'attribution des primes :

- ↳ Ces primes ne seront pas attribuées à chaque passage dans chaque spéciale.
- ↳ Ces primes s'appliqueront à chacune des classes sous réserve qu'il y ait au moins 5 partants dans la classe et au moins 2 arrivants. Seul un concurrent rejoignant l'arrivée finale du rallye pourra recevoir une de ces deux primes.
- ↳ Il ne sera pas nécessaire de remporter la victoire de classe finale pour remporter ces primes.
- ↳ Dans le cas où le concurrent, ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 2 possibilités offertes ne rejoindrait pas l'arrivée finale du rallye, la prime « Meilleur temps de spéciale » ne sera pas attribuée.
- ↳ Dans une classe, les 2 primes seront cumulables entre elles et cumulables avec les prix initiaux scratch, groupe, classe sus-énoncés.

ANNEXES

Les annexes (plans et tableau de marche notamment) sont à consulter en ligne sur le site internet de l'Ecurie : <http://ecurierabelais.e-monsite.com>